

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

CE 0115-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 16 décembre 2014 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette  
Monsieur Luc Gaudreault  
Madame Nancy Gélinas

Madame Line Lecours  
Madame Patricia Pépin

ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

## **1. Adoption de l'ordre du jour.**

### **RÉSOLUTION CE 20 1214 :**

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 1214-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 novembre 2014.**

### **RÉSOLUTION CE 21 1214 :**

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 novembre 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 1214-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines.**

#### **3.1 Congés sabbatiques à traitement différé**

##### **RÉSOLUTION CE 22 1214 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Madame Véronique Lebrun, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 premiers jours de l'année 2019-2020, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 21 janvier 2015;
- Monsieur René Veilleux, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2019-2020, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 28 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

#### **3.2 Nouvelles affectations – Personnel de soutien.**

##### **RÉSOLUTION CE 23 1214 :**

CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la Commission scolaire de l'Énergie et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la Commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE l'affectation des personnes suivantes :

- Madame Linda Rodrigue, secrétaire d'école, poste régulier à temps complet de 30 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 5 janvier 2015;

- Madame Valérie Lévesque, secrétaire d'école, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 5 janvier 2015;
- Madame Cynthia Chrétien-Savard, secrétaire d'école, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine à l'école des Vallons de Saint-Paulin, et ce, à compter du 5 janvier 2015;
- Madame Marie-Lyn Dupont, agente de bureau classe 1, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 5 janvier 2015;
- Madame Johanne Boisvert, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine aux Services éducatifs (jeunes) au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 5 janvier 2015;
- Madame Martine Pellerin, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine aux Services des ressources financières au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 5 janvier 2015;
- Monsieur Gaétan Thiffault, ouvrier certifié d'entretien, poste régulier à temps complet de 38,75 heures/semaine aux Services des ressources matérielles et de l'informatique au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 5 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

### **3.3 Engagement – Liste prioritaire – Personnel de soutien.**

#### **RÉSOLUTION CE 24 1214 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Karine Brault, secrétaire, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 5 janvier 2015;

- Madame Sylvie Bédard, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 22,5 heures/semaine défini comme suit : 35,71% à l'école de la Source de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud et 28,57% à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan, et ce, à compter du 5 janvier 2015;

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. Demandes d'aide ou de contribution financière.**

##### **4.1 Présentation de la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire.**

Lecture de la politique est faite par le secrétaire général.

##### **4.2 Demandes d'aide ou de contribution financière.**

##### **RÉSOLUTION CE 25 1214 :**

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 1214-03.

Adoptée à l'unanimité.

Il est convenu que les demandes ayant une échéance antérieure à la séance du comité exécutif seront considérées par le président et la direction générale avec reddition de comptes.

#### **5. Clôture de la séance.**

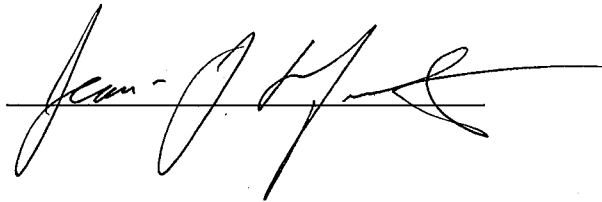
Vers les 19 h 15, il est procédé à la clôture de la séance.

**RÉSOLUTION CE 26 1214 :**

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

